

OBJET : Stage BAFA - Formation générale - organisé par l'I.F.A.C. - Fixation du tarif pour les jeunes.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville va organiser une formation générale au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs "B.A.F.A." à destination des jeunes Yerrois,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de participation par jeune à 340 euros,

DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 26-2-2010
et de la publication le 26-2-2010
Le Maire,



LES de Gaulle
997 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98